

## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES MEDICO-SOCIAL N°2025-ARS/PH-66-01**

pour la création de 12 places de Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) dédiées aux interventions auprès d'enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap et relevant d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Département des Pyrénées-Orientales, afin de répondre aux problématiques croisées sur les champs de la protection de l'enfance et du handicap

### **Autorité compétente pour l'appel à candidatures :**

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025 rue Henri Becquerel – CS 30001

34 067 MONTPELLIER Cedex 2

[ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr) et [ARS-OC-DD66-HANDICAP-DEPENDANCE@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DD66-HANDICAP-DEPENDANCE@ars.sante.fr)

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : Vendredi 16 mai 2025**

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

### **1- Objet de l'appel à candidatures**

L'Agence Régionale de Santé Occitanie compétente en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation, ouvre un appel à candidatures portant sur la création de places de service d'éducation spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) par extension d'un service existant au bénéfice d'enfants, adolescents et jeunes adultes relevant d'une mesure de protection au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) avec une notification CDAPH, afin de répondre aux problématiques croisées sur les champs de la protection de l'enfance et du handicap dans le département des Pyrénées-Orientales.

Cet appel à candidatures s'inscrit ainsi dans les objectifs poursuivis par la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance visant à garantir les droits des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie et dans ce cadre à améliorer notamment la prise en charge du handicap en protection de l'enfance.

Elle prévoit notamment la création de dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap. L'objectif étant de construire une réponse adaptée en termes d'accompagnement médico-social, aux besoins spécifiques des enfants confiés à l'ASE, en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, un nombre croissant d'enfants faisant l'objet d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance présentent des difficultés multiples qui se manifestent par des troubles importants au sein des familles et des structures qui les accueillent. La manifestation de ces troubles vient souvent mettre en péril la stabilité de la prise en charge et peut conduire à une rupture de placement générant de nouvelles situations d'instabilité très souvent préjudiciables à ces enfants qui connaissent déjà des problématiques aiguës.

Face à ces constats les services de la Délégation Départementale de l'ARS Occitanie en coopération avec les services du département des Pyrénées-Orientales souhaitent la création de **12 places de SESSAD dédiées à l'accompagnement des enfants à double vulnérabilité**.

Cette offre vise à développer une offre médico-sociale pour répondre aux besoins d'accompagnement sur tous les lieux de vie (Famille d'accueil, Lieux de vie et MECS) des enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficiant d'une mesure de protection au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

## **2- Cahier des charges**

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est annexé au présent avis (**annexe 1**). Il sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie rubrique « Appel à projets et à candidatures » ([www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)).

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS Occitanie [ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr) et [ARS-OC-DD66-HANDICAP-DEPENDANCE@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DD66-HANDICAP-DEPENDANCE@ars.sante.fr)

## **3- Modalités d'instruction des projets**

Les dossiers seront analysés au regard des dispositions du cahier des charges et feront l'objet d'un compte-rendu d'instruction motivé. Le niveau de maturité du projet sera apprécié ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre effective. L'avis de la Direction Enfance et Famille du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales sera également sollicité.

La décision d'autorisation du Directeur Général de l'ARS sera notifiée au candidat retenu par voie dématérialisée.

## **4- Modalités de transmission du dossier de candidature**

Chaque candidat devra adresser son dossier de candidature, en une seule fois, par courriel au **plus tard pour le vendredi 16 mai 2025** auprès de la délégation départementale des Pyrénées-Orientales ([ARS-OC-DD66-HANDICAP-DEPENDANCE@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DD66-HANDICAP-DEPENDANCE@ars.sante.fr))

## **5- Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures**

Le présent avis d'appel à candidatures et ses annexes sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie. Les pièces constitutives de l'appel à candidatures sont consultables et téléchargeables sur les sites internet de l'ARS [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) (rubrique « appels à projets et à candidatures »).

Le 27 mars 2025

Pour le Directeur Général de l'ARS Occitanie et par délégation,  
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



**Julie SENGER**